

Le Service Lecture publique / Bibliothèque départementale de l'Aisne (SLP-BDA) met à la disposition de l'ensemble des bibliothèques du réseau du matériel d'animation pour accompagner les actions menées au sein de leur structure.

POURQUOI RÉSERVER DU MATÉRIEL D'ANIMATION ?

- ❖ **Faire découvrir la bibliothèque à de nouveaux publics :**
Les animations permettent de fidéliser les usagers de la bibliothèque et ont aussi pour but d'y faire venir ceux qui ne la fréquentent pas encore.
- ❖ **Valoriser les collections et services proposés par la bibliothèque :**
Les outils d'animation permettent de susciter la curiosité et de faire découvrir les collections et des aspects parfois méconnus de la production littéraire, musicale ou cinématographique.
- ❖ **Donner une nouvelle image de la bibliothèque :**
La bibliothèque est aussi un lieu d'action culturelle vivant et ouvert à tous. Aujourd'hui, la plupart des usagers y viennent pour différents événements : conférences, projections, spectacles qui font maintenant partie intégrante des services que l'on peut proposer en bibliothèque.
- ❖ **Créer du lien social :**
Une animation est toujours un moment privilégié de rencontres et d'échanges qui permet de tisser et de renforcer le lien social.
- ❖ **Créer des partenariats**
Les outils d'animation peuvent être des entrées pour créer un partenariat avec les associations, les centres sociaux, les écoles, les crèches, les RPE, les maisons de retraite... ou tout autre partenaire de la commune ou de l'intercommunalité.

LE MATÉRIEL D'ANIMATION

Le service Lecture publique / Bibliothèque départementale de l'Aisne met à la disposition des bibliothèques, des outils d'animation pour un évènement, une inauguration, un thème qu'elles ont envie d'exploiter (expositions, expositions interactives, escape game, malles thématiques, kamishibaï, tapis de lecture, contes en sac, raconte-tapis, jeux de société, robots, liseuses, tablettes, fabrique à histoire Lunii et jeux vidéo...)

L'ensemble du matériel d'animation est présenté sur le portail du Aisne Lecture publique avec un descriptif du matériel prêté.

Les bibliothèques peuvent vérifier la disponibilité des outils sur le portail du SLP-BDA et effectuer une pré-réservation en allant sur la rubrique « outils d'animation ».

LES CONDITIONS DE PRÊT

Les outils d'animation du SLP/BDA sont proposés **gratuitement** à l'ensemble des bibliothèques du réseau.

La durée de prêt est fixée de 1 mois à 2 mois selon le matériel. Elle peut varier en fonction du type d'outil d'animation et de sa disponibilité.

Le transport se fait **le mercredi par la navette selon un planning établi.**, Les **réservations effectuées en dehors du mercredi sont à retirer au SLP-BDA. L'assurance est à la charge de l'emprunteur.** L'assurance doit couvrir la valeur indiquée dans sur la notice de l'outil et sur la fiche de prêt.

Toute perte ou détérioration doit être signalée.

Quelques malles thématiques ou expositions contiennent des CD ou des DVD. **Pour rappel** les CD sont soumis aux **droits de la Sacem**. Pour toute diffusion de musique dans les locaux de la bibliothèque ou pour les animations, il faut penser à demander une autorisation au-préalable.

Les droits liés aux DVD acquis par le SLP/BDA doivent être respectés : pas de diffusion publique dans les locaux de la bibliothèque **sauf si les DVD bénéficie du droit de prêt et de consultation gratuit signalé par une étiquette**.

Le SLP/BDA décline toute responsabilité en cas de non-respect de cette recommandation.

Pour assurer la pérennité des outils, les bibliothèques veilleront à respecter la façon dont le matériel est rangé dans les malles lors de la réception.

EN PRATIQUE

Chaque support est accompagné d'une fiche « Contenu » afin de pouvoir pointer les documents et le matériel et d'une fiche d'évaluation. Nous remercions les bibliothèques de bien vouloir la compléter, elle nous permettra d'améliorer nos services et de mieux répondre aux attentes.

Tous les documents contenus dans les différents supports doivent être **rendus en même temps** afin de ne pas pénaliser les emprunteurs suivants.

Les documents non rendus doivent être restitués le plus rapidement possible.

COMMENT CONSULTER LES DISPONIBILITÉS SUR LE PORTAIL ?

- ➡ Les bibliothécaires se connectent via leur **Espace Pro**
- ➡ Ils/Elles recherchent l'outil d'animation qu'ils/elles veulent emprunter

- Ils/Elles vérifient sa disponibilité via le calendrier et cochent la période de prêt souhaitée en tenant compte des dates de leur circuit de navette.

COMMENT FAIRE VIVRE VOTRE ANIMATION ?

- Prévoir un local assez grand de préférence dans la bibliothèque.
- Prévoir une mise en scène (décor, éclairage, objets...)
- Penser à faire une demande de prêt thématique en lien avec l'animation.
- Penser à promouvoir et à diffuser l'animation (affiches, tracts, réseaux sociaux...)
- Envoyer son événement lecturerepublique@aisne.fr afin que le SLP/BDA le valorise sur son portail.
- Penser à mentionner le SLP/BDA en insérant le logo du Département sur les documents de communication.

LE BILAN

Le bilan est une étape importante. Il permet d'évaluer que les objectifs fixés en termes de public ciblé ou de valorisation des collections ont été atteints.

Il permet également :

- A la bibliothèque d'améliorer l'organisation des animations à venir
- De remplir le rapport annuel d'activités
- Pour les élus, de comprendre et mesurer l'impact des actions réalisées par la bibliothèque
- Pour le SLP/BDA de mutualiser et valoriser les expériences des bibliothèques et de tenir compte des remarques et des suggestions pour l'acquisition de nouveaux outils d'animation.